

COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE UFR des Sciences Humaines et Sociales Année universitaire 2022-2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022 ;

ARRETE

Article 1:

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la deuxième année du Master mention Sciences Sociales parcours Société, Territoires et Vieillissement est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

Présidente :

Maryse GAIMARD, PR, Responsable de la mention

Membres

Hervé MARCHAL, PR, Responsable pédagogique M1 Jean-Christophe MARCEL, PR, Responsable pédagogique M2 Ingénierie sociale

Article 2:

Le Directeur de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des Universités.

Fait à DIJON, le 02 mai 2023

La Directrice de l'UFR Sciences Humaines

Maryse GAIMARD